Colloque de la FNCCR

Un premier bilan de l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz

26 novembre 2004

Jean Syrota - Président de la CRE

Sommaire

- L’état actuel de la concurrence

- Des progrès nécessaires

L'état actuel de la concurrence
nouveau paysage

- **Le passage à un marché de masse (X 1000)**
  - **électricité** : 3,5 millions de sites éligibles
  - **gaz** : 0,5 millions de sites éligibles
- **De nouveaux processus**
  - pour changer de fournisseur de façon simple
  - pour assurer une intervention du gestionnaire de réseau sans discrimination
  - pour la facturation
- **Des systèmes d'information adaptés**
  - pour s'assurer que tous les acteurs ont les informations utiles pour assurer leurs missions
  - pour estimer, à chaque instant, la consommation des clients dont les compteurs sont relevés une ou deux fois par an (profilage)

L'état actuel de la concurrence
marché de l'électricité

- **60 fournisseurs actifs (dont 10 peuvent désormais s'adresser au marché de masse avec le contrat unique)**

- **Les systèmes d'information fonctionnent globalement**

- **Des changements effectifs de fournisseur au 1er novembre 2004**
  - plus de 22 000 sites ont exercé leur éligibilité (environ 50% du marché ouvert en volume)
  - environ 14 000 sites ont changé de fournisseur (environ 12% du marché ouvert en volume)

L'état actuel de la concurrence

marché de l'électricité : nombre de sites ayant exercé leur éligibilité

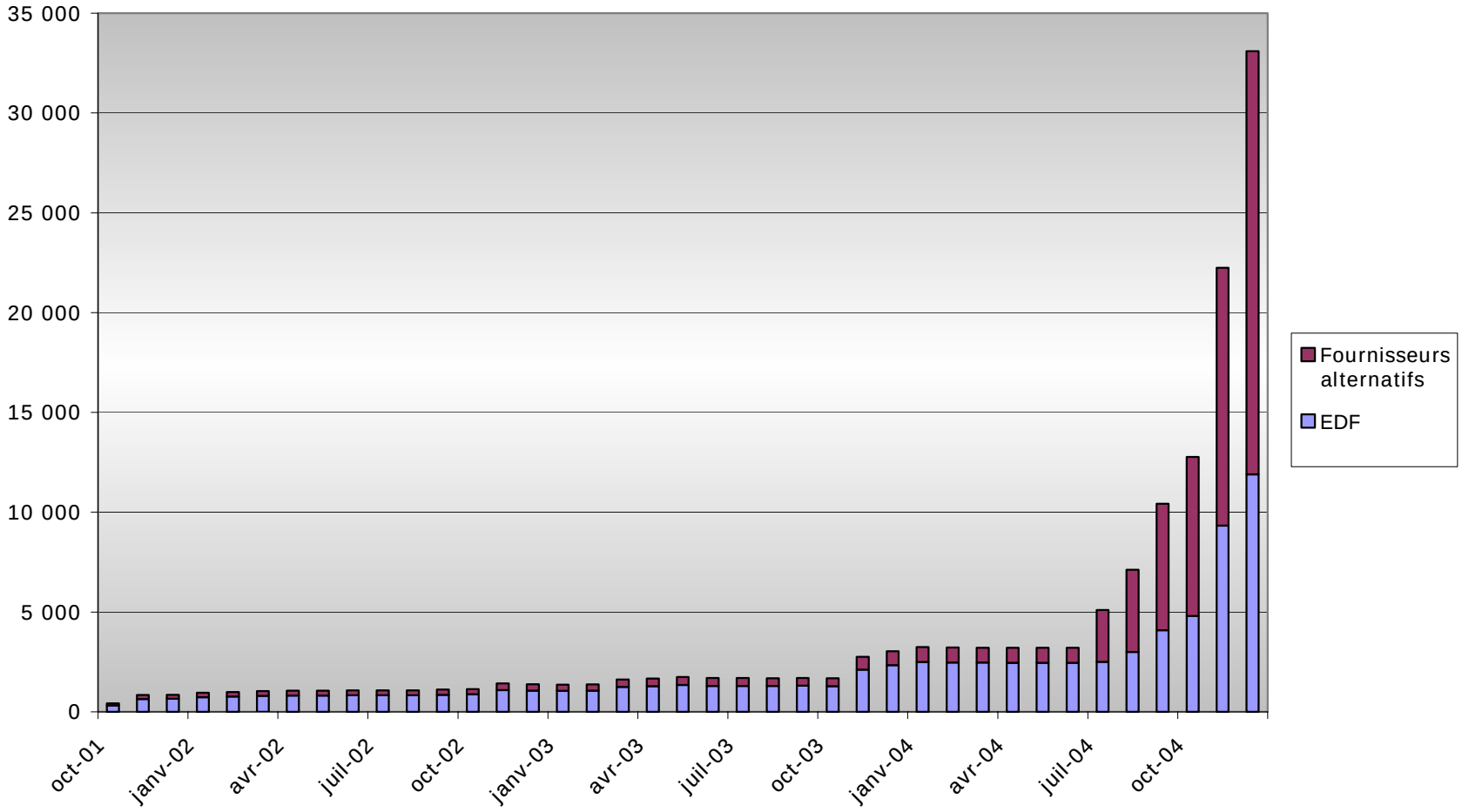

(source : CRE, à partir des données des gestionnaires de réseaux)

L'état actuel de la concurrence

marché de l'électricité : consommation annuelle des sites ayant exercé leur éligibilité

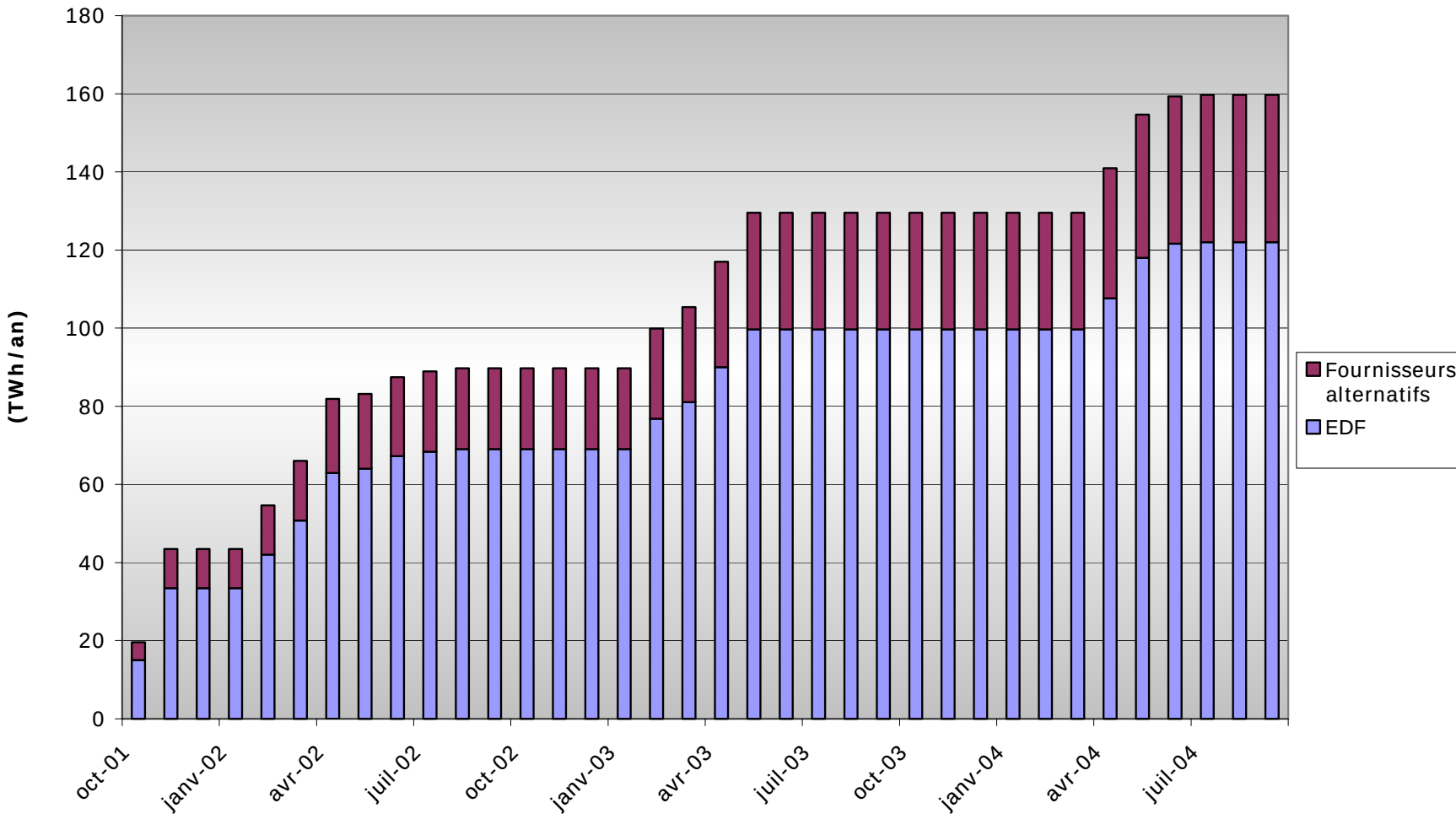

(estimation provisoire au 26 nov. 2004)

(source : CRE, à partir des données des gestionnaires de réseau

L'état actuel de la concurrence
marché du gaz

- 10 fournisseurs actifs, principalement dans le nord de la France
- Les systèmes d'information fonctionnent globalement
- Des changements effectifs de fournisseur au 1er novembre 2004
  - plus de 15 000 sites ont exercé leur éligibilité (environ 35% du marché ouvert, en volume)
  - 116 sites ont changé de fournisseur (environ 15 % du marché ouvert, en volume)

L'état actuel de la concurrence

marché du gaz : nombre de sites éligibles ayant changé de fournisseur et consommations annuelles correspondantes

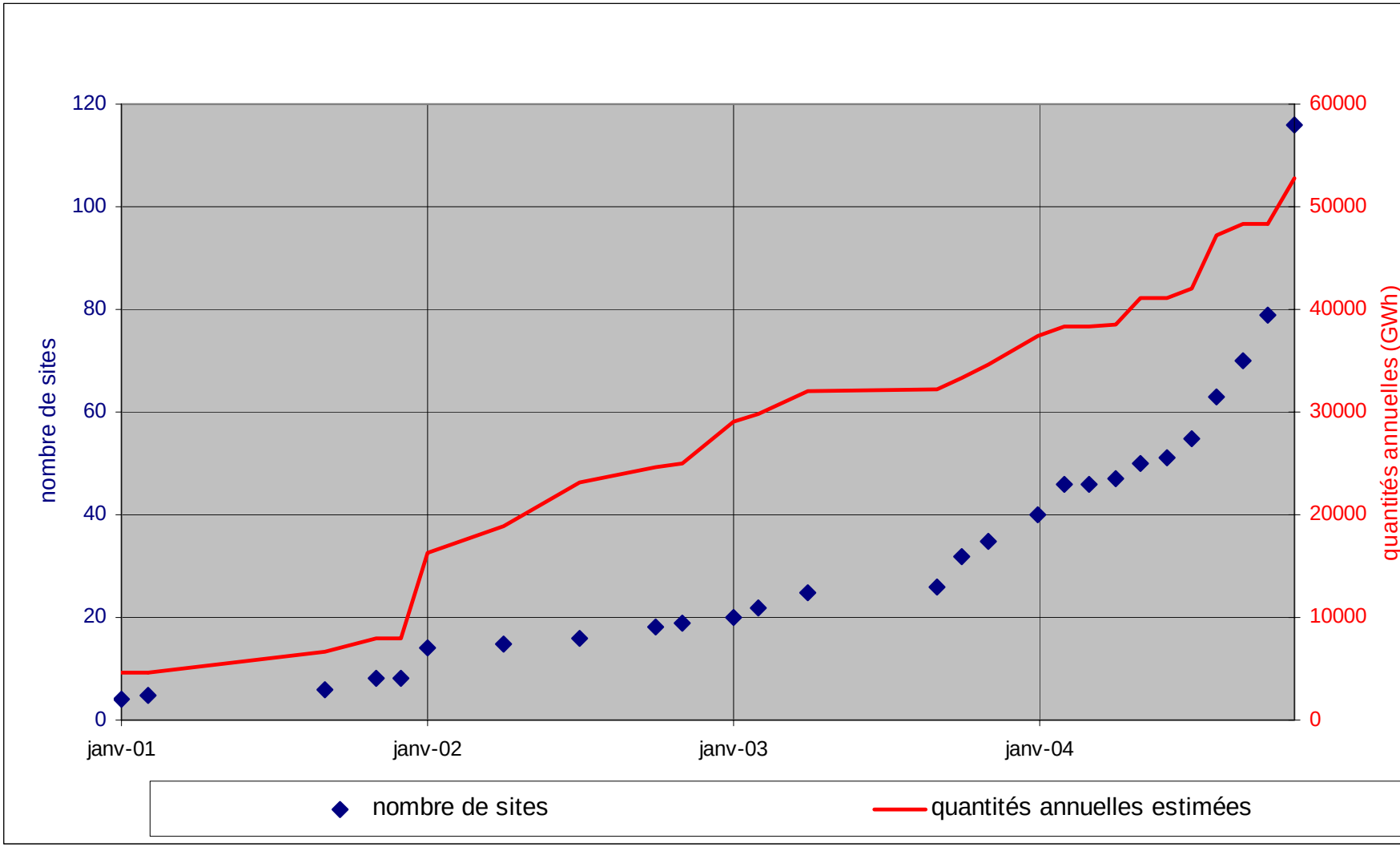

(estimation provisoire au 1er nov. 2004)

Des progrès nécessaires
information des consommateurs

- **La CRE a mis en place des outils à destination des consommateurs**
  - guide du consommateur
  - questions/réponses
  - liste des fournisseurs

- **Plusieurs milliers d'appels et plusieurs centaines de mails reçus à la CRE depuis le 1er juillet 2004**
  - essentiellement des demandes d'information
  - quelques réclamations liées à des changements de fournisseur

- **Le sondage de la FNCCR montre qu'il reste beaucoup à faire**

Des progrès nécessaires

clarification nécessaire concernant l'éligibilité et les marques

- Incertitude juridique sur l'éligibilité pour certaines catégories de consommateurs
  - nouveaux sites
  - modifications d'un contrat pour un site existant
  - emménagement dans un nouveau site

  ↳ ***la CRE a lancé une consultation publique et fera connaître sa position en décembre***

- Différenciation insuffisante des dénominations et logos des gestionnaires de réseaux par rapport aux fournisseurs chez les opérateurs historiques

Des progrès nécessaires

clarification nécessaire concernant les marques

EDF Entreprises
Électricité de France

EDF
Électricité de France

Collectivités locales

EDF
Électricité de France

EDF RÉSEAU DISTRIBUTION

Gaz de France
Provalys

Gaz de France
energY

Gaz de France
Gestionnaire du Réseau de Distribution

Des progrès nécessaires
tarifs réglementés

•Les tarifs réglementés doivent être fondés sur les coûts

C'est la loi, mais en pratique que constate-t-on ?

Le 1er janvier de cette année, un diminution du tarif de l'électricité pour compenser la hausse des charges de service public de l'électricité, alors que le prix de l'électricité sur le marché de gros était en hausse.

Le 15 novembre dernier, une augmentation des tarifs du gaz en distribution publique qui prend en compte la moitié seulement de l'évolution des coûts d'importation.

Ces décisions récentes ne font qu'allonger la liste des décisions qui ont été prises pendant plusieurs décennies davantage pour favoriser des politiques commerciales des opérateurs historiques ou des politiques publiques, que pour refléter l'évolution des coûts.

Elles ont envoyé des mauvais signaux aux consommateurs pour l'exercice de leur éligibilité en leur faisant croire que les tarifs réglementés constituent pour eux une bonne protection contre d'éventuelles hausses de prix.

Au total aujourd'hui, les tarifs réglementés favorisent certaines catégories de clients et en défavorisent d'autres.

Les catégories de clients qui paient trop cher sont des sources de profit pour les opérateurs historiques et donc des créneaux favorables pour leurs concurrents.

Les catégories de clients qui ne paient pas assez chez sont des sources de pertes pour les opérateurs historiques et on a pu constater que, profitant des incertitudes juridiques dont j'ai parlé, ils cherchent à convaincre certains de ces clients qu'ils doivent, obligatoirement faire jouer leur éligibilité même quand cela n'est pas le cas.

•Le devenir des tarifs réglementés doit être précisé par ceux qui les ont en charge

La logique voudrait que les tarifs réglementés disparaissent à terme progressivement, soit grâce à un rapprochement avec les prix de marché, soit par décision législative.

Des progrès nécessaires
tarifs réglementés

- **Les tarifs réglementés doivent être fondés sur les coûts**

- **L'évolution des tarifs en 2004 a envoyé de mauvais signaux aux consommateurs pour l'exercice de leur éligibilité**
  - diminution au 1er janvier du tarif électricité pour compenser la hausse de la CSPE
  - augmentation au 15 novembre des tarifs du gaz en distribution publique qui prend en compte la moitié seulement de l'évolution des coûts d'importation du gaz
- **Les tarifs réglementés doivent être fondés sur les coûts**
  - la loi prévoit une indexation sur le tarif des résidentiels pour les professionnels qui restent au tarif réglementé (dans le cas de l'électricité)
  - la logique voudrait que les tarifs réglementés disparaissent à terme

Des progrès nécessaires
prix de gros de l'électricité

- **L'ouverture en 2000 a entraîné une forte chute des prix par rapport aux tarifs réglementés**

- **Depuis 2003, les prix à terme augmentent et retrouvent les niveaux antérieurs à l'ouverture (en euro courants)**

- **Plusieurs explications ont été avancées**
  - l'équilibre offre-demande se tend
  - certains coûts de combustible sont en hausse (hydrocarbures, charbon, gaz ; à terme coût du CO2)
  - l'électricité est très capitalistique et le marché est dominé par un petit groupe d'acteurs qui ont fait des acquisitions importantes ces dernières années

↳ ***La CRE surveille attentivement le comportement des acteurs***

Des progrès nécessaires
marché du gaz

- Prédominance des contrats d'approvisionnement long terme et peu de gaz disponible sur le marché libre

- Arbitrages défavorables pour les nouveaux fournisseurs
  - équilibre offre-demande plus tendu au Royaume Uni
  - forte demande de gaz naturel liquéfié aux États-Unis

- Nombre limité d'acteurs

↳ **La CRE a obtenu que soient mis en œuvre, à partir du 1er janvier 2005 :**

- ➢ le dénouement des participations conjointes de Gaz de France et Total dans CFM et GSO
- ➢ un programme de gas release par les opérateurs historiques dans le sud de la France en attendant le démarrage d'un nouveau terminal (Fos 2) et de nouvelles interconnexions avec l'Espagne

Marché du gaz

part des fournisseurs AVANT le dénouement des participations conjointes et le gas release

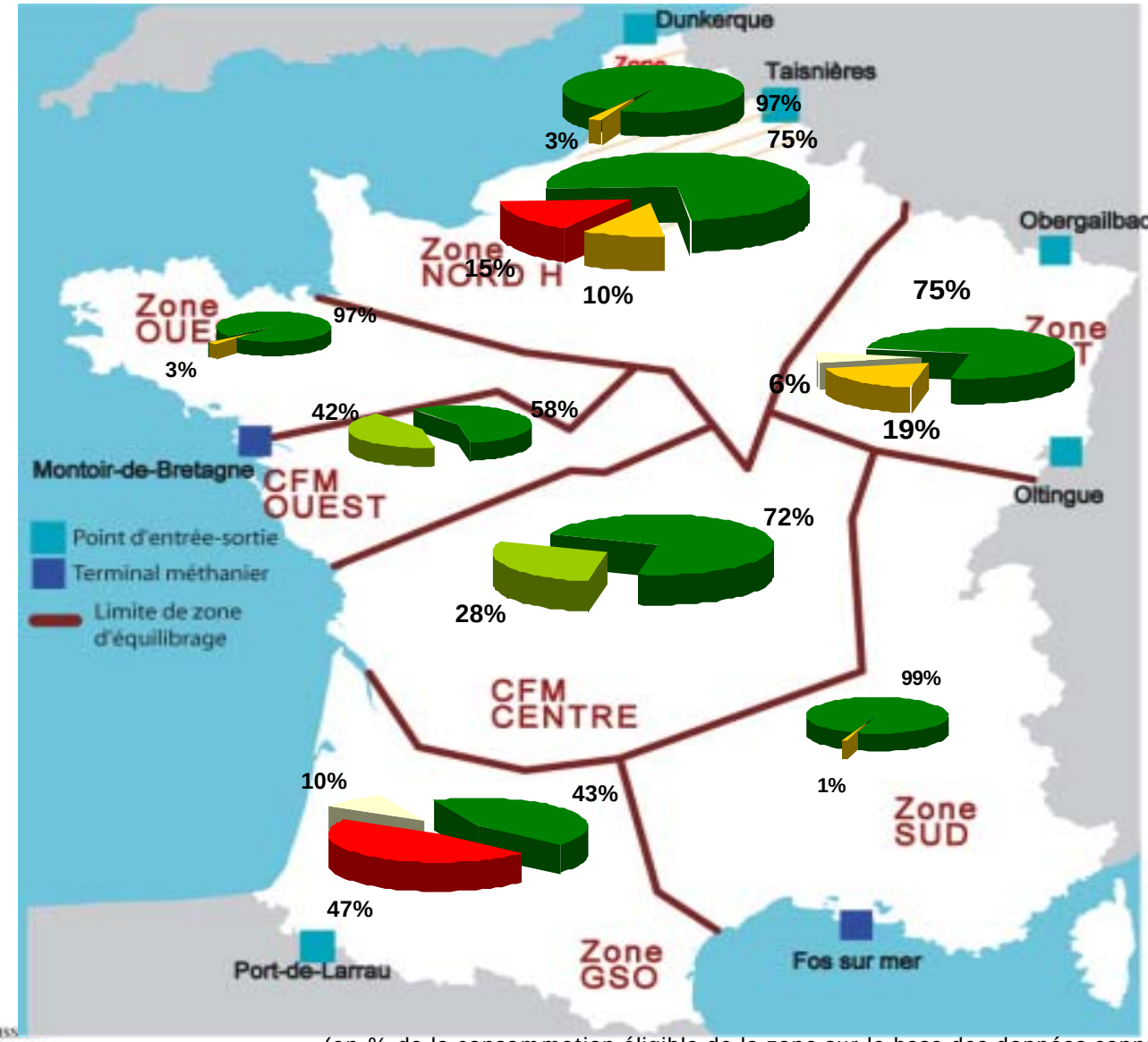

(en % de la consommation éligible de la zone sur la base des données connues au 1/11/2004)

Marché du gaz

part des fournisseurs A PARTIR du 1er janvier 2005

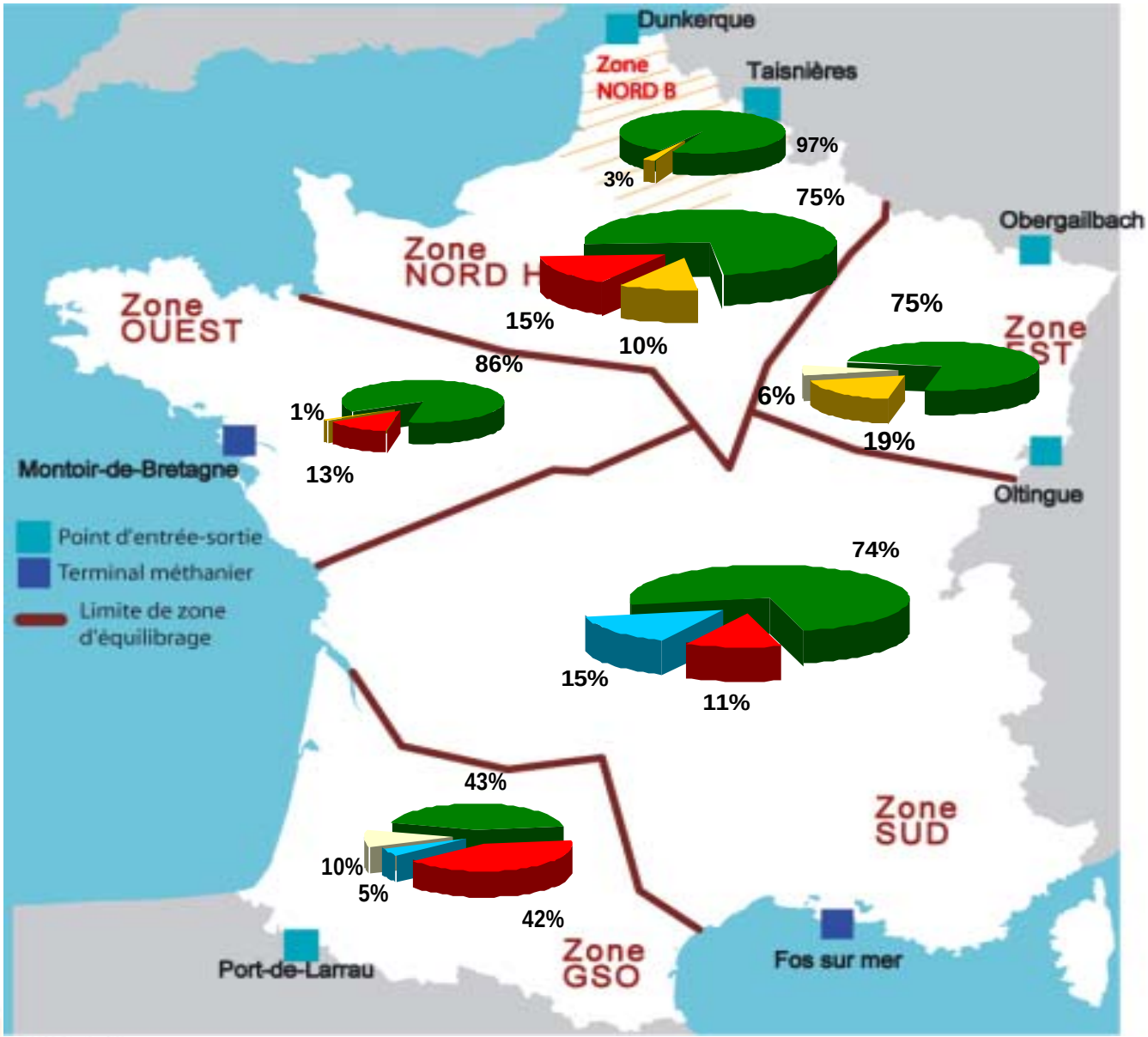

Gaz de France

TOTAL

Part issue du *gas relea*

DNN

Autres

(en % de la consommation éligible de la zone sur la base des données connues au 1/11/2004

Des progrès nécessaires

éligibilité des collectivités locales : le droit de choisir

- **Tester le marché pour mieux gérer le budget énergie**
  - Avantages
    - meilleure connaissance des consommations pour identifier les économies d'énergie
    - acquisition d'un savoir faire pour le futur (marché complètement concurrentiel)
  - Risques **?**
    - si l'offre la meilleure n'est pas attractive, maintien du tarif réglementé
    - si l'offre est attractive, des économies à réaliser

Des progrès nécessaires

- **Consolidation de l'indépendance de gestion des gestionnaires de réseaux**

- **Les tarifs doivent permettre la viabilité des réseaux et les gestionnaires doivent être performants**
  - établissement de critères de qualité des réseaux et de performance technique et économique
  - orientation vers une régulation pluri-annuelle pour une meilleure visibilité de l'efficacité
  - actualisation des cahiers des charges de concession de distribution, notamment pour inclure des obligations de qualité

Convergences des rôles du régulateur et de l'autorité concédante

En particulier pour :

- la protection des intérêts des utilisateurs de réseaux
- la transparence financière de cette activité
- le contrôle de l'efficacité des gestionnaires de réseaux